

A scenic landscape featuring a river or lake with several trees on the banks. The sun is low in the sky, creating a bright reflection on the water and a warm, golden glow. The sky is a mix of blue and white clouds. The overall mood is peaceful and natural.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU
BOIS D'HAVRE

PLAN STRATEGIQUE
2026-2028

Conseil D'Administration

PRÉSIDENT

Monsieur Jonathan DARVILLE

Conseiller Communal

ADMINISTRATEURS

Monsieur Damien BAUWENS, représentant la RW,

Madame Nathalie BERTHOT, représentant l'Etat,

Monsieur Emmanuel DELHOVE, Conseiller Communal – Président du conseil communal de la Ville du Roeulx,

Monsieur Mathieu VELTRI, conseiller communal

Madame Danièle BRICHAUX, conseillère communale

Secrétariat

Le Secrétariat est assuré par :

Madame Giuseppa SOLLAMI

Secrétaire

Assemblée Générale

VILLE DE MONS

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| - Monsieur Stéphane BERNARD | Conseiller communal |
| - Monsieur Jonathan DARVILLE, | Conseiller communal |
| - Madame Danièle BRICHAUX | Conseillère communale |
| - Monsieur Mathieu VELTRI, | Conseiller communal |
| - Monsieur Emmanuel TONDREAU | Conseiller communal |

VILLE DU ROEULX

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| - Monsieur Emmanuel DELHOVE, | Conseiller communal |
| - Madame Virginie DRUGMAND , | Conseillère communale |
| - Monsieur Ronny TOURNAY, | Conseiller communal |
| - Madame Virginie KULAWIK | Conseillère communale |
| - Monsieur Simon WILLEMS, | Conseiller communal |

PROVINCE DE HAINAUT

ÉTAT BELGE

Madame Nathalie BERTHOT	Représentant l'Etat
-------------------------	---------------------

RÉGION WALLONNE

Monsieur Damien BAUWENS

Identité de la forêt

1.- Situation géographique

Province du Hainaut
Ville de Mons
Carte IGN au 1/10.000 n° 45/4 Sud : Obourg
n°45/8 Nord : Saint Symphorien

2.- Etendue

Etendue cadastrale : 253 ha 25 ares 82 ca

3.- Donnée administratives et de gestion

Siège social et secrétariat : Grand-Place, 22 – 7000 MONS

info@i-b-h.be

Cantonement : Rue A. Legrand, 16 – 7000 MONS

4.- Voiries

L'accessibilité des grumiers est assurée par un bon réseau de chemins (6,4 km soit 25 m/ha

Les voiries de débardage, qui desservent relativement bien toutes les coupes, représentent 8,1 km soit 32 m/ha

5.- Plan de secteur

Plan de secteur Mons-Borinage, planches 45/4 Obourg et 45/8 Givry.

Le massif est entièrement inscrit en zone forestière d'intérêt paysager, limité au nord par une zone de parc, elle-même d'intérêt paysager, à l'est et à l'ouest par des zones d'habitat, au sud-est et au sud-ouest par une zone agricole et, enfin, au sud ; par une zone naturelle d'intérêt paysager (anciennes carrières de phosphates).

En date du 24 octobre 1991, l'ensemble du Bois d'Havré et Bois Denis a fait l'objet d'un arrêté de classement comme site en raison de sa valeur esthétique et scientifique.

Avant-propos

Le résultat comptable est fonction d'une part des nombreux aléas de la nature et d'autre part des cours du bois sur les marchés, ce qui est difficilement appréhendable.

De plus, tous les postes de fonctionnement sont récurrents ; la gestion d'un domaine boisé nécessite chaque année pratiquement les mêmes opérations de maintien, aménagement, nettoyage, etc...

Le maintien d'un domaine forestier comporte bien évidemment de nombreuses facettes. En effet, on ne peut concevoir l'entretien du domaine boisé sans sa conservation, ni son exploitation et dans le cas du bois d'Havré, sans son rôle social à la population. C'est dans la concomitance des actions respectives de ces « secteurs » que se retrouve l'objectif social de la Société : la sauvegarde du bois d'Havré.

Sur base de ce qui précède, l'analyse de l'activité forestière de l'Association couvrira les aspects ci-après :

- ⇒ Entretien général du domaine
- ⇒ Peuplement forestier
- ⇒ Extension du domaine
- ⇒ Préservation
- ⇒ Rôle Social
- ⇒ Exploitation des ressources naturelles
- ⇒ Objectifs

A.- Entretien général du domaine

A.1.- MAISON FORESTIÈRE ET HANGAR

L'Association Intercommunale du Bois d'Havré est propriétaire d'un bâtiment situé Chemin de la Cure d'Air, 7 à Havré. Cette maison avec dépendances, construite dans les années trente, a longtemps été affectée au logement de l'agent du Département de (de la Division de) la Nature et des Forêts ayant en charge la surveillance des bois d'Havré et du Rapois.

Au cours des exercices précédents, cette construction a déjà été l'objet de multiples interventions de manière à en préserver l'état et a acquis une certaine plus-value encore accentuée par son emplacement en bordure d'une voirie et en frange d'un environnement arboré.

Le bien est libre actuellement d'occupation. D'importants travaux de restauration sont en cours et devraient permettre une remise en location dans le courant du premier semestre 2026.

Le Hangar permet de stocker le matériel de façon adéquate et sécurisée ainsi que de mettre à disposition de l'équipe d'ouvriers des installations en conformité avec les exigences du RGPT. Pour assurer la charge d'entretien de cette nouvelle infrastructure les moyens nécessaires seront prévus.

A.2.- CHEMINS, COUPES FEU, FOSSÉS BORDIERS

Le domaine est traversé par de multiples chemins et sentiers ouverts au public. Il importe donc que l'Association en assure l'entretien et ce, de manière continue. Des sommes sont prévues, à cet effet, aux budgets.

L'aspect conservatoire est, bien entendu, visé mais le point de vue sécuritaire est également pris en considération. Il faut veiller au bon écoulement des eaux dans les fossés bordiers et s'assurer que les c-coupe-feu puissent jouer leur rôle (enlèvement des branches mortes et déchets divers aptes à propager un éventuel incendie).

Comme pour les exercices précédents, l'effort sera poursuivi. En fait, ces travaux sont permanents, leurs coûts suivent l'indexation des cours des matières premières et de la main d'œuvre.

B.- Exploitation forestière

B.1.- GÉNÉRALITÉS

La forêt actuelle, d'une superficie de 253 hectares est constituée (de taillis sous futaie en voie de conversion) en futaie jardinée gérée dans la mesure du possible selon les principes de la sylviculture mélangée à couvert continu. Cela signifie que les mises à blanc suivies de plantations sont délaissées au profit de la recherche de conditions favorisant la régénération naturelle du milieu

La futaie actuelle se compose d'une grande variété d'essences : chênes pédonculés, frênes, hêtres, peupliers picards, érables, merisiers, châtaigniers, acacias, chênes rouges d'Amérique, mélèzes, pins, douglas, etc...

L'exploitation consiste à enlever les bois murs, tarés ou dépérissent et à rajeunir le peuplement. Le domaine fait l'objet d'un plan d'aménagement conformément au prescrit du Code forestier et est divisé en 12 coupes à la rotation de 12 ans de manière à assurer une gestion plus soutenue des peuplements forestiers. En moyenne, chaque année, le volumes des arbres prélevés et mis en vente correspond à l'accroissement de la forêt, ce qui en garantit une gestion durable.

B.2.- RENOUVELLEMENT DU PEUPLEMENT

Lorsque le recours à la régénération naturelle s'avère inopérant et après déboisement et nettoyage des sites d'abattage par les acheteurs de bois, il est nécessaire de préparer les terrains laissés « à blanc » en vue de procéder aux opérations de renouvellement du peuplement, à savoir les plantations (dégagement).

Les essences choisies sont fonction d'une part, bien sûr, du peuplement abattu, mais également du terrain, des cours du bois sur les marchés et quelque fois des expérimentations entreprises par le Département de la Nature et des Forêts sur la bonne tenue de nouvelles essences indigènes.

Dans la mesure du possible, il est de plus en plus souvent tiré profit de la régénération naturelle en ayant recours à des mises en lumière plus localisées.

Ces opérations qui doivent s'effectuer obligatoirement chaque année (si l'on veut assurer la régénération de l'ensemble du massif (respecter la rotation des 12 années)) vont nécessiter, pour les exercices 2026 à 2028 un investissement. Les moyens alloués consisteront essentiellement en moyens humains et seront bien évidemment en fonction de la grandeur et de la nature de ces parcelles à régénérer. Les budgets reprendront donc les acquisitions de plants, le transport sur coupe, la mise en jauge, la plantation.

B.3.- TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS

Après plantation et même en cas de régénération naturelle, des travaux de dégagement, dépressage, taille de formation, élagage seront réalisés annuellement de la manière la plus

localisée possible afin de réduire les coûts d'investissement et garantir, in fine, la production de bois de qualité. (dégagement, de nouveaux jeunes arbres seront plantés afin de régénérer la ou les coupes qui ont été exploitées. Le recours à la régénération naturelle sera privilégié chaque fois que la chose est possible.

C.- Préservation

Il continue d'être du souci de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré de préserver son domaine tant du point de vue extérieur qu'intérieur (gestion). Ce domaine boisé constitue, en effet, un élément de toute première importance dans le cadre de la ceinture verte de la zone Mons-Borinage.

C.1.- GESTION TECHNIQUE

La préservation d'un domaine boisé passe bien évidemment par son entretien intérieur qui est œuvre de professionnels. La gestion technique est assurée sur le terrain par le **Département de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne**.

Le domaine boisé est soumis au régime forestier et est « géré (travaillé) » de la même manière que dans les forêts domaniales, ce qui en assure la pérennité et évite tout désordre de nature écologique de par l'unité et la coordination des procédures d'action des agents forestiers de la Région Wallonne. Ainsi, les principes prônés par la méthode « Pro Silva » ou « Sylviculture mélangée à couvert continu » sont également mis en œuvre sur le terrain. Ceux-ci consistent à tirer le meilleur parti de ce que la nature nous donne en termes de régénération naturelle et en jouant sur le tempérament des essences pour favoriser leur croissance optimale tout en réduisant les interventions humaines.

L'Intercommunale du Bois d'Havré a adopté cette manière de faire depuis de nombreuses années et ce, au seul profit du domaine, et par là même de la population. Elle désire et souhaite vivement poursuivre, avec l'accord de ses interlocuteurs et pouvoirs associés, cette politique.

C 2 – CERTIFICATION :

Depuis le 22 février 2010, l'IBH a souscrit à la Charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne (PEFC) ainsi qu'à ses versions mises à jour ultérieurement. Ce faisant, elle s'est engagée à respecter toutes les dispositions légales applicables en forêt et à gérer son bien sur base d'un plan d'aménagement garant de l'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt (écologique, économique, cynégétique et sociale) et de la pérennité du milieu. Cette reconnaissance permet de valoriser au mieux les bois vendus auprès de la filière-bois en recherche de ce type de produit.

C.3 - SURVEILLANCE

Il est nécessaire de mettre en exergue le rôle de surveillance du domaine exercé par les agents du Département Nature et Forêts du Service public de Wallonie qui, plus que jamais, est indispensable à la bonne conservation de la propriété forestière.

En vue de sauvegarder la tranquillité des lieux, les nuisances sont limitées de façon drastique (motos « vertes » bruyantes, cyclo-tourisme en dehors des chemins autorisés ou dangereux pour la sécurité du promeneur, etc...). La vigilance en ce domaine continue d'être d'application durant les exercices à venir.

D.- Rôle social

A 4,5 km du centre ville et traversé d'est en ouest par la Chaussée du Roeulx, le Bois d'Havré constitue un élément touristique très prisé dans l'entité montoise et cela depuis le début du siècle dernier. La fréquentation y est donc très forte dès les premiers beaux jours.

Le réseau des chemins et sentiers est parcouru abondamment, exception faite d'une partie du Bois Denis et des compartiments forestiers à l'est de celui-ci, parcelles formant une zone de quiétude.

Le secteur situé au nord-ouest de la Chaussée du Roeulx est entièrement dévolu aux mouvements de jeunesse.

Des parkings, une aire de repos (bancs et tables) ainsi qu'une piste pour cavaliers et un parcours santé ont été aménagés.

La signalisation et le nettoyage des sentiers et chemins est une politique constante de l'Association Intercommunale. Chaque année, le système est soit renforcé, soit amélioré.

Pour les exercices 2026-2028, l'Association Intercommunale du Bois d'Havré continuera à porter un effort tout particulier à l'accueil des promeneurs.

E.- Exploitation des ressources naturelles

E.1.- EXPLOITATION FORESTIÈRE

Chaque année, lors de la vente publique, plusieurs lots de bois sur pieds de différentes essences sont vendus, l'objectif étant de prélever et mettre en vente un volume correspondant à l'accroissement de la forêt.

La coupe de bois ainsi « acquise » sera exploitée par l'entrepreneur forestier « propriétaire » (après versement du premier acompte et constitution d'une caution bancaire) selon des règles reprises dans le cahier spécial des charges qui règle la vente.

Le Département de la Nature et des Forêts reste particulièrement vigilant au bon respect des clauses relatives à l'exploitation et à la protection de la nature.

E.2.- CHASSE

Une association de chasseurs détient les droits de chasse sur le domaine.

Comme par le passé, les chasseurs sont tenus, de par les clauses du bail, d'exercer le droit de chasse « en bon père de famille », en respectant les règles et usages cynégétiques. Plusieurs pratiques sont interdites notamment les tenderies aux grives et petits oiseaux et la chasse à courre ainsi que les battues (présentant trop de danger pour le public et nécessitant la fermeture des chemins, choses impossibles dans le bois d'Havré vu sa forte fréquentation).

Les traques et battues sont contrôlées par les agents forestiers du Département de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne.).

Les battues ne sont interdites que le samedi, dimanche et jours fériés. (Art. 6 des clauses spéciales de la location en cours).

La location du droit de chasse sera poursuivie

F.- Objectif

F.1.- FONCTION ÉCOLOGIQUE

Description

Chênaie-frênaie sur les limons humides au nord (Vallée de la Haine) et dans la partie sud (vers les carrières de phosphate), chênaie-hêtraie sur les sables à tendance podzolique, bouquets de résineux,...le bois d'Havré présente une gradation de peuplements divers selon les types de sol. En outre, son traitement en futaie jardinée lui assure une bonne structure verticale propice à la multiplication des niches écologiques potentielles.

Au nord, 800 m, de lisières s'ouvrent sur les prés humides du vallon de la Haine, de même qu'à l'est, 900 m sont en contact avec pâtures et champs. Au sud-ouest, 1.100 m. sont en liaison avec les friches, boisées ou non et les étangs des anciennes phosphatières.

Coupant le bois du nord-est vers le centre-ouest, une bande enherbée, à l'aplomb d'une conduite de gaz souterraine, offre une zone de gagnage et de diversité intéressante.

Par contre, le quart nord de la forêt est coupée du reste par une grand-route servant de liaison entre l'autoroute et la Ville de Mons

Objectif

Le maintien de 25% au moins de taillis-sous-futaie, la conversion du reste en futaie jardinée, favorisera la diversité des milieux forestiers et contribuera à la richesse de l'ensemble. On veillera aussi à maintenir des îlots de vieillissement (chênes et hêtres essentiellement) et à améliorer les lisières au fur et à mesure des passages en coupes : bandes de 5 à 10 m d'essences arbustives et/ou fruitières.

La partie sud du bois a été classée dans le site Natura 2000 de la Vallée de la Haine en amont de Mons. L'intégralité de cette zone, soit plus de 22ha, a été affectée en zone centrale de conservation. Plus aucune exploitation n'y sera donc réalisée hormis pour des raisons de sécurité.

F.2.- FONCTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES

Description

Situé en bordure Est de l'agglomération montoise, le Bois d'Havré jouit depuis toujours d'un engouement populaire. Aisément accessible par la Chaussée du Roeulx qui traverse le tiers nord d'ouest en est, il est toujours aujourd'hui un bois fort apprécié par les promeneurs et les sportifs.

Objectif

L'aménagement général du bois veillera à définir des circuits accessibles à chaque catégorie d'utilisateur en réservant, toutefois, des zones de quiétude pour la faune.

Ainsi, tout le territoire situé au nord de la Chaussée du Roeulx sera dévolu au tourisme et l'on y concentrera la zone d'accueil pour les mouvements de jeunesse et les itinéraires balisés. Elle constituera une transition entre la zone de parc et le bois lui-même.

La zone des anciennes extractions de phosphate (Bois Denis) continuera à être rendue difficilement accessible pour le public en raison des risques d'effondrement des berges et de son statut Natura 2000.

(Finalisation d'un site internet.)

F.3.- FONCTION ÉCONOMIQUE

Description

L'essentiel des recettes provient -des ventes de bois, des placements financiers, la location de la chasse (et de la pêche) ainsi que de divers terrains représentant des montants relativement peu élevés (voir ci-après).

Objectif

Les rentrées attendues de la vente de bois seront soutenues grâce à une sylviculture très dynamique (notamment en ce qui concerne le suivi des plantations et de la régénération naturelle) et par la recherche de l'adéquation optimale entre la station et l'essence plantée (fichier écologique), selon décision du C.A.- et de la maison forestière

F.4.- FONCTION CYNÉGÉTIQUE

Description

Le Bois d'Havré fait l'objet d'une location de chasse . Le loyer (± 3500 € indexés) est faible en comparaison des autres loyers perçus dans les autres domaniales. Ce faible revenu provient de la rareté du chevreuil et de la forte fréquentation du bois à fonction sociale dominante. Une petite population de faisans naturels (pas d'élevage) se maintient toutefois dans la forêt. On note par ailleurs depuis quelques années la présence d'une population de sangliers dont le développement devra être maintenu sous contrôle.

Objectif

Pour des raisons de gestion (contrôle des populations, gagnage, entretien des lisières), de surveillance et de prévention, la location de chasse est maintenue. Afin de concilier cette fonction avec la fonction sociale, les chasses en battue au gros gibier seront interdites et aucune action de chasse ne pourra avoir lieu les mercredis après-midi, dimanches et jours fériés. Dans l'hypothèse où la population de sangliers devient excessive, le titulaire du droit de chasse fera appel à tous les moyens légaux mis à sa disposition en vue d'en assurer la régulation.

Le bail actuel respecte en tous points ce qui est dit ci-dessus. Consigne est donnée au Représentant du Département de la Nature et des Forêts sur place de faire respecter ce qui précède. A l'heure actuelle, il y a peu d'actions de chasse sur le domaine, les détenteurs de la location laissant le bois se repeupler de manière naturelle et durable.

F.5.- Equilibre entre les fonctions

La satisfaction des objectifs économiques, écologiques et sociaux se réalisera conjointement par la conversion en futaies d'âges et d'essences multiples, en accord avec le fichier écologique.

Ce traitement permet d'obtenir des bois de qualité (actuellement certifié), d'assurer une structure favorable à la diversité des niches écologiques potentielles et offre une ambiance et un paysage forestier favorables à la promenade. Par ailleurs, elle est aussi favorable au gibier et rencontre l'objectif d'augmenter et de sédentariser la population de chevreuil. Cette structure jardinée par bouquet recourt à de petites mises à blanc répétées et disséminées sur le massif, multipliant les zones ouvertes et les recrues herbues nécessaires à la diversité de la faune (gibier, insectes et oiseaux).

L'équilibre entre les fonctions sociale et cynégétique sera poursuivi notamment par certaines restrictions au droit de chasse : interdiction de battue au grand gibier (et donc non fermeture des chemins et sentiers publics).

F.6. - Gouvernance et avenir institutionnel

La gouvernance de l'Intercommunale du Bois d'Havré (IBH) constitue un axe stratégique majeur pour la période 2026-2028.

L'objectif est d'engager une réflexion approfondie et collective sur l'avenir institutionnel, organisationnel et financier de la structure, dans le respect des principes de transparence, de collégialité et de bonne administration publique prévus par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

L'IBH gère aujourd'hui un patrimoine forestier et bâti d'importance, au service d'un équilibre entre valorisation économique, préservation environnementale et ancrage local.

Toutefois, le contexte dans lequel elle évolue a profondément changé au cours des dernières années : évolution du marché du bois, exigences accrues en matière de gouvernance, révision des cadres réglementaires et nécessité d'une meilleure lisibilité pour les partenaires institutionnels.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a décidé d'ouvrir une phase de réflexion sur les perspectives d'avenir de l'intercommunale.

Cette réflexion s'appuie sur l'audit réalisé en 2018, dont les conclusions avaient mis en évidence plusieurs constats, notamment le coût important que représenterait une éventuelle dissolution et les limites structurelles du modèle de gouvernance en place.

Ce travail constitue désormais un point de départ pour une actualisation globale, intégrant l'évolution des contextes financier, institutionnel et environnemental.

Le courrier adressé fin octobre 2025 aux actionnaires — Ville de Mons, Ville du Roeulx, Province de Hainaut et État fédéral — vise à recueillir leurs orientations, observations et priorités.

Ces contributions permettront d'enrichir la réflexion stratégique et, le cas échéant, de nourrir un audit actualisé qui proposera plusieurs scénarios d'évolution : maintien, adaptation, restructuration ou toute autre option conforme à l'intérêt collectif.

Les objectifs du présent axe de gouvernance sont donc de :

- garantir un cadre décisionnel transparent et concerté entre les actionnaires ;
- analyser la viabilité financière et opérationnelle du modèle actuel ;
- explorer de manière ouverte et objective les différents scénarios envisageables ;
- renforcer la lisibilité institutionnelle et la cohérence de la gestion ;
- assurer la continuité des missions de service public dans le respect de la légalité et de la durabilité.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'évaluation partagée plutôt que de décision anticipée.

Elle vise à doter le Conseil d'administration de tous les éléments nécessaires pour statuer, en temps voulu, sur les orientations les plus adéquates pour l'avenir de l'intercommunale.

Structure financière

L'Association Intercommunale du Bois d'Havr  a  t  constitu e sous forme de soci t  anonyme. Le capital social comprend 23.500 actions nominatives de 24,79  (1.000.-Frs) chacune r parties comme suit :

❖ Etat Belge	11.750 actions
❖ Province de Hainaut	5.875 actions
❖ Ville de Mons	5.867 actions
❖ Ville du Roeulx	8 actions

Le capital est enti rement lib r .

Budget pr visionnel

RECETTES				DEPENSES			
	2026	2027	2028		2026	2027	2028
Vente et prestations de services	60.000	65.000	70.000	Frais li�s � l'exploitation : Achats de plants Entretiens divers : patrimoine mat�riel roulant Eau, gaz, �lectricit� Carburant Petit mat�riel Assurances T�l�phone	6.850	7.000	7.200
Diverses locations : Maison foresti�re garage	7.700	14.000	14.500	Investissements :	6.000	6.200	6.300
Droit de chasse	4.200	4.300	4.400	Frais li�s � la gestion administrative : D�placements Poste Internet Fourniture de bureau Publications diverses	3.730	3.800	3.880
Divers produits Int�r�ts Placement	2.560	2.500	2.500	Honoraires : R�viseur Fiduciaire Services ext�rieurs	7.000	7.150	7.300
R�cup�ration du pr�compte mobilier	250	250	250	Jetons : Net Pr�compte Cotisations sociales	11.360	11.600	11.800
Pr�l�vement sur les r�sultats report�s ou transfert fonds de placement	17.000	7.950	4.130	Co�t du personnel : Net, pr�compte, ONSS, S�curit� sociale	55.000	56.000	57.000
				Charges diverses : TVA non d�ductible Pr�compte mobilier D'exploitation	2.210	2.250	2.300
	91.650	94.000	95.780		92.150	94.000	95.780

Table des Matières

<u>Conseil d'Administration</u>	Page	2
<u>Assemblée Générale</u>	Page	3
<u>Identité de la Forêt</u>	Page	4
<u>Avant-propos</u>	Page	5
<u>A.- Entretien général du domaine</u>		
A.1.- Maison forestière et hangar	Page	6
A.2.- Chemins, coupes feu, fossés bordiers	Page	6
<u>B.- Exploitation forestière</u>		
B.1.- Généralités	Page	7
B.2.- Travaux d'entretien des plantations	Page	7
B.3.- Renouvellement du peuplement	Page	7
<u>C.- Préservation</u>		
C.1.- Gestion technique	Page	8
C.2.- Certification	Page	8
C.4.- Surveillance	Page	8
<u>D.- Rôle Social</u>	Page	9
<u>E.- Exploitation des ressources naturelles</u>		
E.1.- Exploitation forestière	Page	9
E.2.- Chasse et pêche	Page	10
<u>F. Objectif</u>		
F.1.- Fonction écologique	Page	10
F.2.- Fonctions sociales, culturelles et récréatives	Page	11
F.3.- Fonction économique	Page	11
F.4.- Fonction cynégétique	Page	12
F.5.- Equilibre entre les fonctions	Page	12
F.6.- Gouvernance et avenir institutionnel	Page	13
<u>Structure financière – Budget prévisionnel</u>	Page	14
<u>Table des Matières</u>	Page	15